

POSITION DU CIERV DANS LES DÉBATS MÉMORIELS A VICHY

Depuis de nombreuses années se multiplient les controverses liées à l'usage des expressions « Régime de Vichy », « Gouvernement de Vichy ». Les administrateurs du CIERV sont alors interpellés par des journalistes, des historiens ou par des adhérents de l'association. La récurrence de ces débats plutôt locaux nous incite aujourd'hui à définir notre position et à l'exposer publiquement, en toute transparence, afin de ne laisser place à aucune ambiguïté.

Le conseil d'administration du CIERV, réuni le 15 octobre 2022, considère qu'il est conforme à ses statuts¹ de prendre une position explicite sur ces sujets. **Il le fait dans un souci de clarification, sans aucune volonté polémique, ni arrière-pensée d'aucune sorte**, dans le seul objectif d'exposer le résultat de ses réflexions sur un sujet qui encombre la vie locale depuis de nombreuses années. Considérant que, depuis six ans, il a fait la démonstration du sérieux de son travail, par la réussite de ses manifestations avec le concours d'historiens de renom, par la loyauté dont il a toujours fait preuve vis-à-vis de tous ses partenaires, par les contributions qu'il a apportées à diverses réalisations, il a estimé qu'il avait pleine légitimité à s'exprimer sur cette question, en toute indépendance intellectuelle et sur la base d'une réflexion argumentée et engagée de longue date, dont **le but unique est de concourir à l'intérêt général**.

1. Nous reconnaissons sans réserve les avancées mémorielles en cours à Vichy depuis quelques années. Nous savons que des actes symboliques ont été accomplis, permettant d'aborder avec plus de sérénité les questions complexes liées à l'histoire des années quarante en France et à Vichy. L'attribution du nom de Michel Crespin à un square de la ville, l'exposition organisée en 2019, le colloque du 26 août 2022 sur les rafles en zone Sud en août 1942 en sont des témoignages.
2. Nous ne nions pas que les facilités de langage que s'autorisent encore certains soient agaçantes par leur récurrence. Ainsi, la confusion entre Vichysois et vichystes nous paraît très regrettable et nous nous efforçons de persuader nos interlocuteurs de ne plus en user. Qu'il soit nécessaire de demander des rectificatifs ou des droits de réponse lorsque sont constatées des erreurs factuelles grossières, énoncées des contre-vérités, ou publiés des articles rédigés à charge, nous en convenons volontiers.
3. Quel impact peuvent avoir ces expressions pour l'image de la ville ? Nous sommes persuadés que les écrivains, historiens, journalistes ou acteurs politiques qui parlent du « régime de Vichy » le font sans intention malveillante, et simplement par habitude ou par commodité. De la même façon, nous sommes certains que bien peu de ceux qui viennent séjourner à Vichy le font en ayant à l'esprit qu'ils s'installent dans une ville frappée d'opprobre. Il nous semble donc abusif de considérer que chaque usage de cette expression cache une volonté délibérée de nuire à notre ville.

¹ Article 2 :

L'association a pour objectifs :

- de contribuer à une meilleure connaissance, d'une part de l'histoire politique, économique, sociale, culturelle, etc. de la France des années 1939-1945, et d'autre part des événements qui se sont déroulés à Vichy et dans son agglomération durant cette période, par la diffusion auprès du grand public des travaux conduits par les historiens ; pour ce faire, le C.I.E.R.V. organisera des conférences, colloques, rencontres d'historiens, débats, expositions ou toute autre manifestation en rapport avec cet objet, avec le concours d'historiens universitaires reconnus par leurs pairs, et de personnes (chercheurs, témoins) ayant des contributions à apporter sur l'histoire de cette période ; il soutiendra toute recherche ou réalisation, sous forme écrite, audiovisuelle, numérique, etc., entrant dans le cadre défini ci-dessus ;

- de contribuer ainsi, à partir d'une démarche scientifique et raisonnée, en toute indépendance intellectuelle mais dans un esprit constructif, à une intégration progressive de cette période dans la mémoire de la ville, permettant ainsi de prendre en compte et de faire connaître, sans passions ni polémiques, l'ensemble de son passé.

4. Dès lors, affirmer que la ville de Vichy a été « ostracisée » après 1944 nous semble inexact. Si cela était exact, comment expliquer que dès 1944, encore en 1945, y viennent des délégations de FFI (9 et 20 septembre 1944), de résistants (congrès de l'Union Nationale de la Résistance le 4 novembre 1944, de la Confédération Nationale de la Résistance le 18 juin 1945, le Congrès des Combattants volontaires 14/18, 39/45 et de la Résistance en juin 1954), de l'escadrille Normandie-Niemen, incarnation s'il en fut de la France Libre, le 26 août 1945)? Comment expliquer que chaque année, à partir de 1947, viennent à Vichy les représentants des 80 opposants aux pleins pouvoirs du 10 juillet 1940, qui sont reçus solennellement à la mairie ? Que Vincent Auriol, qui vient de quitter la Présidence de la République, séjourne à Vichy en 1954 ? Que, de Gaulle vient y assister le 6 mai 1956 à un congrès des anciens de Dachau? Et surtout que dès 1947-1948, la vie thermale reprend et permet d'accueillir peu à peu des effectifs de curistes voisins de ceux des années trente. Toutes ces personnes viendraient-elles dans une ville ostracisée ? Qu'aucun chef de l'Etat en exercice ne soit venu à Vichy avant 1959 ne signifie pas une mise à l'écart de la ville. Par ailleurs, l'Etat ne se résume pas à son incarnation présidentielle, surtout sous la IV^e République ; des ministres en exercice ont séjourné à Vichy et s'y sont exprimés dès l'après-guerre.
5. Par ailleurs, personne ne connaît vraiment de quelle façon les habitants de Vichy, dans leur diversité, sociale, générationnelle, culturelle, réagissent à ces modes d'expression. Il n'existe, à notre connaissance, aucune enquête d'opinion, scientifiquement conduite, aucune analyse sociologique rigoureuse, qui pourraient nous donner des informations incontestables sur ce sujet. En l'absence de tels travaux, l'idée que les Vichyssois, dans leur ensemble, toutes générations et milieux sociaux confondus, se sentiraient blessés par l'usage de telles expressions, nous semble être une interprétation non démontrée. Parler globalement de l'opinion des Vichyssois nous paraît donc un abus de langage.
6. L'expression « Régime de Vichy » est entrée dans le langage courant depuis plus de 80 ans. Tous les acteurs de la période 1940-1944, dirigeants des grandes puissances, diplomates, résistants..., en ont usé. Dès le 16 août 1940 et même, dans un sens un peu différent, le 30 juillet, le général de Gaulle l'utilisait dans un de ses discours à la BBC et en a fait ensuite un usage fréquent. Plus récemment, le mémorial de la Shoah l'utilise dans la plupart de ses expositions, dans les cartouches présentant les documents. Cette expression n'implique aucun jugement de valeur sur la ville et ses habitants. Elle est d'abord un constat géographique et désigne le fait que le régime dit « de l'Etat Français » était établi dans cette ville. Parler de Vichy pour parler du gouvernement qui y a siégé est une synecdoque de même nature que celles qui consistent à parler de Moscou pour évoquer la Russie ou Washington pour les Etats-Unis. Les historiens qui utilisent l'expression, et ce dans tous les pays du monde, n'y mettent aucune intention dépréciatrice pour les Vichyssois, pas plus que, lorsqu'ils parlent des lois de Nuremberg, ils ne mettent en cause la population bavaroise.
7. L'expression s'est imposée par sa facilité d'usage car elle est immédiatement compréhensible et géographiquement incontestable. Aucune autre expression n'est satisfaisante. Parler du « Régime de Pétain » serait réduire la question à un seul homme alors que l'autorité politique mise en place en juillet 1940 est soutenue par des forces politiques et sociales nombreuses et diverses. Parler du « Régime de l'Etat Français » est source d'ambiguïté, car sous-entend une identité commune entre le fonctionnement de cet « Etat Français » et les périodes qui précèdent et celles qui suivent. Elle est de plus contestée par de nombreux résistants, notamment les gaullistes qui nient, depuis le 18 juin 1940, la légitimité de cet « Etat Français », d'autant qu'au sein de celui-ci, certains œuvraient activement, parfois à Vichy même, en faveur de la Résistance (par exemple au sein du Noyautage des Administrations publiques NAP) et ne sauraient donc être associés à ce vocable et à l'image qu'il véhicule. Quant aux périphrases parfois utilisées « Gouvernement de fait installé à Vichy », « Autorité

de fait », « Gouvernement dit de l'Etat Français », leur lourdeur les exclut de l'usage courant. En conséquence, il nous apparaît que l'expression « Régime de Vichy », peut-être incomplètement satisfaisante, demeure l'expression la moins inadéquate.

8. Nous ne nous sentons aucunement autorisés (à quel titre le ferions-nous ?) à demander aux intervenants lors de nos manifestations le respect d'une norme de langage. Des exemples récents ont d'ailleurs montré que même les mieux disposés d'entre eux n'ont pu dans la spontanéité des échanges, se défaire de l'habitude de parler du « régime de Vichy ». Le voudrions-nous qu'il serait impossible d'imposer cette exigence, dans notre territoire d'abord, mais surtout et par définition, au-delà de nos frontières. De quel droit pourrions-nous exiger, par exemple des historiens anglo-saxons, qui ont tant fait pour la compréhension de l'histoire contemporaine française, de Stanley Hoffmann à Robert Paxton et tant d'autres, dont certains nous font l'honneur de venir jusqu'à nous, une telle auto-contention langagière ?
9. Depuis 1944, de nombreux responsables politiques ou culturels de Vichy et sa région ont pourtant œuvré dans ce sens. Dès le 20 novembre 1944, le conseil municipal de la ville a voté une déclaration refusant les amalgames entre Vichy et le gouvernement qui s'y installa. Les municipalités successives et notamment les deux dernières se sont inscrites dans cette perspective. Plusieurs parlementaires, de 1947 aux années 2000, ont tenté d'agir sur le plan législatif. Sans succès manifeste, puisque l'expression perdure et que, dans la période récente, les controverses à son sujet reprennent avec vivacité. Faut-il persévérer dans une stratégie qui, de très longue date (trois quarts de siècle !), demeure de toute évidence sans effet probant ?

Affirmer que l'Etat, depuis 1945, aurait, par ses silences, fait retomber les responsabilités sur la ville de Vichy, c'est, nous semble-t-il, sous-estimer tout le travail de mémoire qui a été accompli partout en France, notamment depuis les années 1990, par la multiplication des cérémonies commémoratives, la création de mémoriaux, l'inauguration de stèles et de plaques, ce qui rend peu compréhensible l'affirmation selon laquelle perdurerait un « déni français ». L'Etat a, depuis vingt-cinq ans, donc bien avant que Vichy n'entame ce processus, accompli un travail mémoriel dont on ne peut nier la réalité, même si l'on peut en discuter, voire en contester, certaines formulations.

10. Nous sommes donc persuadés que la solution des embarras mémoriels dont souffrirait Vichy passe par une stratégie d'intégration complète et sans restriction de la période 1940-1944 dans l'histoire de la ville et par la mise en sommeil de la posture victimaire. Nous savons que des actes importants ont été accomplis depuis quelques années et nous reconnaissons des avancées dont nous nous réjouissons sans réserve. Plusieurs actions nous semblent susceptibles de contribuer à cette intégration pleine et entière de l'histoire des années quarante dans la mémoire de la ville :

- Approfondir le débat public à partir de travaux scientifiques et de la connaissance des réalités historiques, au-delà de polémiques superficielles, afin de montrer la véritable nature idéologique du régime dit de Vichy, antirépublicain et fondé sur les discriminations, dont les habitants de notre ville n'ont aucune raison de se sentir responsables.
- Améliorer nettement la signalétique urbaine à propos des lieux de la ville concernés par la période 1940-1944.
- Réécrire les textes, datés, incomplets et/ou maladroits de certaines plaques commémoratives.
- Conduire un travail scientifique permettant de mieux connaître la perception qu'ont les habitants de Vichy de cette période.
- A défaut de pouvoir réaliser un centre de documentation et de recherche dédié exclusivement à cette période, donner à celle-ci, dans le musée en préparation, une place significative, correspondant à son importance dans la mémoire nationale et locale, qui va très au-delà de la simple proportionnalité des quatre années d'une histoire bimillénaire; le

faire dans l'optique d'un centre de recherches, avec ce que cela implique en termes de moyens matériels (regroupement des archives et des fonds patrimoniaux, salles de travail, bibliothèques, personnels...), le tout sous le regard d'un comité scientifique au sein duquel des historiens reconnus nationalement par leurs travaux apporteraient une expertise extérieure.

- Continuer à organiser colloques, conférences et expositions sur ce thème, éventuellement par des partenariats, conclus après un débat de fond avec des associations, fondations, musées, qu'ils se situent à l'échelle nationale ou au plan local.

Tels seraient, selon nous, quelques-uns des moyens d'œuvrer positivement à l'apaisement mémoriel, en montrant que les Vichysois ne sont pas dans le ressentiment vis-à-vis du regard extérieur, mais que, comme n'importe quelle ville marquée par l'histoire, ils savent que l'on ne peut l'effacer, qu'il faut l'intégrer pleinement pour pouvoir la dépasser. Le CIERV est prêt à s'associer à une telle démarche.

Texte adopté à l'unanimité des présents au Conseil d'administration du CIERV samedi 15 octobre 2022